

DÉCHETS SPÉCIAUX

**BIEN LES IDENTIFIER.
BIEN LES ÉLIMINER.**

QUOI ?

Les déchets spéciaux sont des déchets qui, en raison de leurs propriétés physico-chimiques et des dangers qu'ils présentent pour l'homme et l'environnement, doivent être éliminés séparément. C'est pourquoi ils nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

OÙ ?

Rapportez-les en priorité **au lieu d'achat** ou dans un commerce spécialisé, qui les élimineront gratuitement et de manière correcte. Si cela n'est pas possible, amenez-les:

- dans un centre régional de collecte ou à l'occasion d'une collecte mobile organisée par le Service de l'environnement (SEn),
- dans la déchetterie communale, uniquement si elle reprend ce type de déchets,
- dans un centre de tri de déchets ou auprès d'une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets spéciaux.

Les déchets d'entreprises ou les grandes quantités de déchets spéciaux (plus de 20 kg) ne sont pas repris dans les centres régionaux de collecte ou lors d'une collecte organisée par le SEn.

**NE JETEZ PAS N'IMPORTE QUOI,
N'IMPORTE OÙ, N'IMPORTE QUAND,
N'IMPORTE COMMENT !**



Peintures avec ou sans solvant

Médicaments

Produits phytosanitaires et biocides

Produits chimiques

Liquides toxiques ou dangereux

Solvants ménagers

Aérosols...

QUAND ?

Vous connaissez les horaires d'ouverture de vos commerces habituels, de votre déchetterie communale et des centres de tri environnants: ils sont en général ouverts toute l'année.

Votre commune ne dispose pas d'un centre de collecte? Pensez aux collectes mobiles! Deux fois par an, les spécialistes d'une entreprise d'élimination s'installent sur une place publique pour offrir aux ménages privés la possibilité de rapporter gratuitement les petites quantités de déchets spéciaux (max. 20 kg) en toute sécurité et ainsi garantir une élimination conforme à la législation environnementale.



*Consultez notre agenda
ainsi que la liste des
déchets repris.*

VOTRE AGENDA POUR PROFITER AU MIEUX DES COLLECTES MOBILES DE DÉCHETS SPÉCIAUX

Points de collecte mobile	Lieux	Dates	Heures
Belfaux	Derrière la déchetterie Route des Prés 1782 Belfaux	1 ^{er} samedi du mois de juillet 3 ^e samedi du mois de novembre	9h30 - 11h30
Belmont- Broye (Domdidier)	Parking de la gare de Domdidier Impasse de la Gare 2 1564 Domdidier	4 ^e samedi du mois de mai 3 ^e samedi du mois d'octobre	9h30 - 11h30
Estavayer (Lully)	Edilité (ancienne déchetterie) Route de Lully 64 1470 Lully FR	2 ^e samedi du mois de juin 2 ^e samedi de novembre	9h30 - 11h30
Prez (Prez-vers- Noréaz)	Dépôt des cantonniers (SPC) Route du Moulin 29A 1746 Prez-vers-Noréaz	1 ^{er} samedi du mois de juin 1 ^{er} samedi du mois de novembre	9h30 - 11h30
Châtel-St -Denis	Devant la déchetterie (à gauche) Route de Palézieux 175 1618 Châtel-St-Denis	4 ^e samedi du mois de juin 4 ^e samedi du mois de novembre	9h30 - 11h30
Ursy	Parking de la salle communale Rue de l'Eglise 6 1670 Ursy	3 ^e samedi du mois de juin 4 ^e samedi du mois d'octobre	9h30 - 11h30



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

WWW.FR.CH/SEN